

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

Nous, Maire de la Commune de CROZON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2213.1,

Vu la demande en date du 15 juin 2023, par laquelle l'entreprise CALVES DEMONTAGE Le Pontol – 29460 HANVEC demande l'autorisation d'occuper une partie du domaine public dans le passage rue Anne de Mesmeur en CROZON, afin d'y stationner une benne pour l'évacuation de déblais concernant le 1 rue de Poulpatré, du 19 au 30 juin 2023,

**ARRETONS,**

**ARTICLE 1 Du 19 au 30 juin 2023**

L'entreprise CALVES-DEMONTAGE sera autorisée à stationner une benne, dans le passage rue Anne de Mesmeur, pour évacuation de déblais concernant le 1 rue de Poulpatré en CROZON.

**ARTICLE 2 Du 19 au 30 juin 2023**

La portion de la voie sera interdite à la circulation et aux piétons de 8 heures à 18 heures, **sauf le week-end et le mercredi 28 juin 2023** (jour de foire).  
Les piétons seront redirigés par la rue Yves Le Gallo et la rue de Poulpatré.

**ARTICLE 3 Un renfort de signalisation devra être installé, à savoir :**

Rétrécissement de chaussée  
Route barrée  
Panneaux Travaux AK5  
Panneaux piétons « Prenez le trottoir d'en face »

**ARTICLE 3 Le pétitionnaire doit maintenir au droit de son chantier, le libre passage et la sécurité des véhicules et des piétons et se conformer aux instructions qui lui seraient données à cet effet par les services compétents.**

Le pétitionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.  
Il est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

**ARTICLE 4 L'accès aux propriétés riveraines, aux secours et au service de répurgation sera maintenu.**

**ARTICLE 5 Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :**

Directrice Générale des Services de la ville de CROZON  
Service de Police Municipale  
Brigade de Gendarmerie Nationale de CROZON  
Services Techniques Municipaux  
Communauté des Communes de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime.

Sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié au pétitionnaire.

Pour extrait certifié conforme  
A Crozon, le 15 juin 2023  
P/Le Maire



L'Adjoint délégué

Philippe BRUN